



Licitation bien immobilier dans une succession - Non paiement

Par **Abraracourcix**, le **01/12/2014 à 18:08**

Bonjour,
Mon père est décédé en novembre 2011. Il était veuf de ma mère et remarié depuis 1998 à ma belle-mère. Ils avaient acquis tous les deux un bien immobilier qu'ils habitaient.
Lors de la succession de mon père, ma belle-mère a souhaité me racheter la part de ce bien dont j'avais hérité de mon père (3/8 en nue-propriété). Cette part était estimée à 27 187 euros.
Le paiement de cette part était convenu ainsi:
- 10 000 euros au comptant, par chèque de banque, que j'ai encaissé,
- les 17 187 euros restant devaient être réglés au moyen de 114 mensualités de 150 euros + 1 de 87,50 euros.
Les versements ont débuté en mai 2013. Jusqu'ici aucun problème, mais le mois dernier, le versement n'a pas été effectué. Et je crains que les suivants ne le soient pas non plus...
Je n'ai plus de contact avec ma belle-mère. Aussi, je souhaiterais savoir quels recours s'offrent à moi et quels sont les procédures.
Pour information, il est précisé dans l'acte notarié:
- "Confiant en la solvabilité actuelle et future du CESSIONNAIRE, LE CEDANT déclare dispenser le notaire soussigné de formaliser l'inscription, se réservant de le demander ultérieurement, si besoin était, reconnaissant que le notaire l'a averti du fait que le privilège inscrit hors du délai légal de deux mois dégénérerait en hypothèque légale et n'avait d'effet et rang qu'à compter du jour de l'inscription".
Merci de votre réponse.

Par **moisse**, le **01/12/2014 à 18:54**

Bonsoir,
A partir du moment où un acte authentique existe, il est censé posséder la force exécutoire.
Ce qui vous dispense de la case "tribunal" pour obtenir un titre à faire exécuter par un huissier.